



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 52999

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les propositions exprimées dans le rapport annuel 2013 de « l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement ». Concernant le logement étudiant, la commission « enseignement supérieur » de cet observatoire recommande, dans le cadre de la sécurité incendie, de réaliser périodiquement des exercices d'évacuation dans les résidences classées logements foyers, compte tenu de l'utilisation temporaire de ces locaux. Il propose également que soit tenu à jour le registre de sécurité, prévu à l'article 101 de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié et que soient établies des consignes de sécurité et de sûreté à afficher dans chaque chambre. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La commission « enseignement supérieur » de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement préconise de réaliser périodiquement des exercices d'évacuation dans les résidences classées logements foyers, que soit tenu à jour le registre de sécurité prévu à l'article 101 de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié et que soient affichées les consignes de sécurité et de sûreté dans les logements. Les exercices d'évacuation s'organisent dans les résidences gérées par le réseau des oeuvres universitaires et scolaires pour une mise en oeuvre systématique au cours de l'année universitaire 2014-2015. Les registres de sécurité sont mis en place et leur mise à jour est soutenue par des rappels des responsables de sécurité. Les consignes de sécurité sont largement distribuées et affichées dans les logements et les parties communes. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est particulièrement attentif à ces questions et un plan d'action national est à l'étude et permettra de planifier et hiérarchiser les actions, informer les responsables d'établissements et compléter les formations des conseillers de prévention.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52999

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2922

Réponse publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10724